

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N°2022-12
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : Domaines
de compétences par
thèmes

Sous matière :
Politique de la ville-
habitat-logement

OBJET :
OPERATION
COEUR DE
VILLE
N°2022-03 -
ATTRIBUTION
D'UNE AIDE
A L'IMPLAN-
TATION
COMMER-
CIALE EN
COEUR DE
VILLE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 20 JANVIER
2022

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 20 JAN. 2022

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 01 FEV. 2022

Séance du Conseil Municipal du mercredi 26 janvier 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET,
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-
Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE,
Régine SURRE, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine
SANTINI, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry
ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Martine
LACOMBE,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Hélène GIRAL Donne procuration à Evelyne GUILHEM,
Michel RATABOUIL Donne procuration à Giovanni ZAMAI,
Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM,
Agnès SOULIER Donne procuration à Bruno PERLES,
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Secrétaire : Sabine CHABERT,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place de l'aide à l'implantation commerciale, qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise de commerces en cœur de ville (place de Verdun et rue Gambetta).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies par délibération 2021-307 du 13 décembre 2021, sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide. Il est précisé que cette subvention, est attribuée pour une période de 12 mois consécutifs.

A ce jour, ce sont 9 commerces qui ont bénéficié de cette aide, pour un montant global de

20 135 €.

Monsieur le Maire indique que le comité de sélection s'est réuni le 13 janvier dernier, pour examiner la demande d'aide, déposée par « EURL NICE FLORE » et par « CURVE ».

Le commerce « EURL NICE FLORE », géré par Madame Amandine COMBES, occupe un local de 115 m², au 8 Rue du 11 Novembre pour y exercer l'activité suivante : vente de fleurs et plantes.

Le commerce « CURVE », géré par Madame Aline COUTURAUD, occupe un local de 40 m², au 5 Rue Gambetta pour y exercer l'activité suivante : vente de prêt à porter de grande taille.

Les dossiers de demande d'aide examinés, répondant aux critères d'attribution, il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention d'un montant de 250 euros, à compter du 1^{er} février 2022 au commerce « EURL NICE FLORE » et d'un montant de 250 euros, à compter du 1^{er} février 2022 au commerce « CURVE ».

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'attribution de l'aide à l'implantation commerciale pour les dossiers de demande déposés par « EURL NICE FLORE » et par « CURVE ».

AUTORISE le versement de cette aide, d'un montant de 250 euros au commerce « EURL NICE FLORE » et 250 euros au commerce « CURVE » à compter du 1^{er} février 2022 et pour 12 mois.

Il est précisé que ces dépenses seront inscrites au budget 2022 de la commune, article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 26 janvier 2022

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le
01 FEV. 2022
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
31 JAN. 2022
Par publication le :
01 FEV. 2022
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le

ID : 011-211100763-20220126-DB202212-DE

